

**ARRETE N° DDETSPP-CAFI-2024/0224/01
Modifiant l'arrêté 2014188-0001 du 7 juillet 2014**

**PORTANT AGREMENT DE MONSIEUR JÉRY RAZAFI MANDIMBY
POUR EXERCER A TITRE INDIVIDUEL
LES FONCTIONS DE MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS**

Vu les articles L.471-2 et L.474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n°2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2, L.471-3 et L.471-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2011-936 du 01 août 2011 relatif à la rémunération des mandataires judiciaires et à diverses mesures de simplification en matière de protection juridique des majeurs, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 31 août 2018 relatif à la détermination du coût des mesures de protection exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu l'arrêté DDCSPP - PIPPV - 18-11/13 du 9 novembre 2018, fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales.

Vu la demande de Monsieur Jery RAZAFI MANDIMBY, relative à une demande d'agrément pour exercer les fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs en date du 3 mars 2014 ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Chartres en date du 27 juin 2014 relative à la demande d'agrément de Monsieur Jery RAZAFI MANDIMBY ;

Vu le décret du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des DRETS, DDETS et DDETS-PP ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n° 72-2023 du 31 octobre 2023 désignant Madame Estelle PARAYRE, pour assurer les fonctions de directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim à compter du 06 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté n° 73-2023 du 31 octobre 2023 portant délégation de signature au profit de Madame Estelle PARAYRE ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

Conformément à l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles, Monsieur Jery RAZAFI MANDIMBY, né le 23 septembre 1985 à SAINT GERMAIN EN LAYE, département 78, domicilié 2 rue de Crespieres – 78580 LES ALLUETS-LE-ROI, est agréé pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde pour le Département d'Eure-et-Loir.

Le numéro de SIRET est modifié comme suit : 800 305 955 0042.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- à l'intéressé ;
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des tutelles du tribunal judiciaire de Dreux,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Chartres,
- au juge des enfants du tribunal judiciaire de Dreux.

Article 4 :

Le présent avenant sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 5 :

Le Préfet d'Eure-et-Loir et la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le

6 - FEV. 2024

La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations


Estelle PARAYRE